

DECRET N° 2009-623 DU 17 DECEMBRE 2009

Portant inscription des officiers supérieurs
des Forces Armées Béninoises au tableau
d'avancement au titre de l'année 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** Le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant débloccage total et définitif des avantages financiers correspondant aux agents permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 décembre 2009 ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont inscrits à titre d'ancienneté ou au choix au tableau d'avancement au titre de l'année 2010, les officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

GX B

ARMEE DE TERRE

GRADE DE : COLONEL

Lieutenant-colonel BIAOU Ludovic
Lieutenant-colonel KOUNOU Moïse Plaisir
Lieutenant-colonel DOSSOU Marcellin
Lieutenant-colonel ALABA Jossa Jules Nestor
Lieutenant-colonel HESSOU Aimé Joseph
Lieutenant-colonel MEGOUNGNA Bako
Lieutenant-colonel AMOUSSOU Laurent
Lieutenant-colonel NOUDOHOUNSI Codjo Albert

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

Chef de Bataillon BOKO DAH FODE Jean Galgert
Chef de Bataillon SANSIMA Tchankpéga
Chef de Bataillon LOKO Z. Célestin
Chef de Bataillon DAZAN Eric Sosthène
Chef de Bataillon ASSOGBA C. Alfred

GRADE DE : COMMANDANT

Capitaine OSSAH Houssou Pierre
Capitaine MIGNONDO A. A. Dominique
Capitaine OREDJEDOU Cocou Célestin
Capitaine YOLOU Kassimou
Capitaine AMOUSSOU Codjo François
Capitaine N'DAH-SEKOU Gildas Hervé T.

FORCES AERIENNES

GRADE DE : COLONEL

Lieutenant-colonel AKAKPO Louis Nano

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

Néant

GRADE DE : COMMANDANT

AVOCANH Hermann William.

GV

FORCES NAVALES

GRADE DE : CAPITAINE DE VAISSEAU

Néant

GRADE DE : CAPITAINE DE FREGATE

Capitaine de Corvette BADOU Ezin Albert
Capitaine de Corvette CHANHOUN Maxime José
Capitaine de Corvette OLATOUNDJI Jean Léon
Capitaine de Corvette SINHA M. Victorien
Capitaine de Corvette ABALLO Abdou Karim

GRADE DE : CAPITAINE DE CORVETTE

Lieutenant de vaisseau AHOUEYA E. Régis Léonce

GENDARMERIE NATIONALE

GRADE DE : COLONEL

Lieutenant-colonel DEGBESSOU Nounadjèa Rigobert
Lieutenant-colonel MISSODE Dhossou
Lieutenant-colonel BOUKO Nagnimi Awal Djibril

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

Chef d'Escadron YAYA Soumaïla Alabi
Chef d'Escadron ODELOUI Galbert Pascal

GRADE DE : CHEF D'ESCADRON

CAPITAINE MORO ABDOULAYE Imorou
CAPITAINE ODOH Kossi N. Epiphane

CAPITAINE TAKY YAKA Zakari
CAPITAINE OKOUNDE Assogba André

ARTICLE 2 : Le décret portant promotion des officiers au titre de l'année 2010 précisera le trimestre d'inscription de chaque officier figurant sur le présent tableau d'avancement.

9

ARTICLE 3 : Les conditions de décrochage de tout officier du tableau d'avancement sont définies conformément aux dispositions de l'Instruction Particulière n°615/MDN/DC/SG/DRH/SAAC/SP-C du 08 juillet 2009 relative aux travaux d'avancement.

ARTICLE 4 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 17 décembre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Dr Boni YAYI

Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



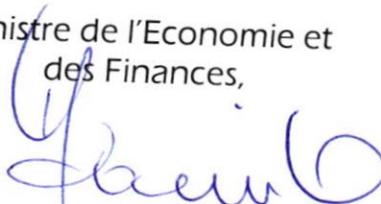
Pascal Irénée KOUPAKI

Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Ministre de l'Economie et
des Finances,



Idriss L. DAOUDA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 GS/MJLDH 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-
IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 36 JO 1.-